COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1: "VIEILLE VILLE"

JEUDI 8 OCTOBRE 2009 à 18 heures, salle Jean Despas

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des Comités de Quartiers,

Mmes FAYARD et SERRA, élues, présidente et suppléante du quartier,

Mme SERRATI, coprésidente du quartier,

Mmes SIRI, ANSELMI, SERDJENIAN, ISNARD, GIBERT, élues,

MM. PREVOST-ALLARD et HAUTEFEUILLE, élus,

M. RUIZ, Directeur Général des Services,

M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,

Mmes DRAGON, CAMBAY, ARNOUX, M. ILBERT, services techniques,

M. ZOTT et Melle YANIKIAN, service Information Mairie,

M. DUBOIS, chef de poste adjoint de la Police Municipale,

M. LECOMTE, responsable local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusé :

M. REYNET, coprésident suppléant.

* * *

Après avoir présenté les élus, les présidents et coprésidents, ainsi que les représentants des services municipaux, M. GIRAUD, rappelle aux participants qu'il s'agit de la quatrième rencontre avec les administrés. Les débats sont lancés à l'appui d'un document projeté sur écran (voir annexe).

TRAVAUX de la STATION d'EPURATION

Les délais de réalisation sont tenus. La mise en eau est donc prévue pour la fin du mois d'octobre.

Toutefois, au niveau de la sortie de secours (proche du cimetière) il a été constaté une surélévation de 80 cm ne correspondant pas au permis de construire.

Les services municipaux ont pris toutes dispositions auprès des entreprises afin que le nécessaire soit fait pour régulariser la construction, conformément à la hauteur prévue.

De nouveaux plans d'aménagement paysager sont en attente permettant d'apprécier la totale intégration du projet dans l'environnement.

Il est précisé que le traitement de la station sera entièrement biologique avec une capacité de 40.000 équivalents habitants (l'ancienne station usine de traitement, habilitée pour traiter 35.000 équivalents habitants, n'assurait le traitement biologique que pour 5.000 équivalents).

De plus, au terme de ces travaux, la sécurisation du site sera facilitée par un doublement des files de traitement.

Pour mémoire, ces travaux s'élèvent à 15 millions d'euros.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ces travaux, obligatoires compte-tenu des normes européennes, amélioreront considérablement la qualité de vie des administrés (suppression des odeurs et amélioration de la qualité des eaux de baignade).

CREATION de STATIONNEMENTS pour les DEUX ROUES

130 places destinées aux deux roues ont été créées sur le territoire communal pour un montant de 29.795,94 €.

Une administrée note que le budget consacré à ces emplacements est considérable.

Monsieur le Maire constate que malgré la création de nombreuses places, ces stationnements spécifiques ne sont pas suffisants et rappelle que la création de places réservées aux deux roues nécessite bien souvent la suppression de stationnements payants. Cette donnée est à prendre en compte dans le coût de ces réalisations.

Il est également précisé que des consignes ont été données afin que les deux roues stationnant sur les trottoirs soient verbalisés. Une amélioration a été notée.

RENOVATION FACADE et INTERIEUR MARCHE au POISSON

Les travaux débuteront début novembre pour un montant d'environ 45.000 €.

REHABILITATION du MOLE Jean REVEILLE

Afin de maintenir en sécurité les bateaux et les installations à l'intérieur du port, il est nécessaire de conforter l'ensemble du môle. La carapace est actuellement sous-dimensionnée, les enrochements glissent et s'affaissent.

Les travaux commenceront mi-novembre et dureront quatre mois (sauf problèmes d'intempéries). Ils seront interrompus durant les fêtes de Noël.

Le montant de cette opération s'élève à 3.000.000 €.

L'apport de roches se fera par la mer afin de limiter les problèmes de circulation.

Suite à l'interrogation d'une administrée, il est précisé que le stationnement réservé aux habitants de la Vieille Ville, sur le Môle, côté Port, sera totalement maintenu.

TRAVAUX au CIMETIERE

Il est annoncé la réalisation prochaine de nouveaux caveaux, la reprise de concessions, ainsi que la création d'un "jardin du souvenir". La mise en œuvre est prévue pour 2010.

TRAVAUX à la CITADELLE

Quelques précisions sont apportées concernant les travaux réalisés au niveau de la restauration des remparts pour 120.000 € et du donjon pour 1.400.000 €.

TRAVAUX dans la VIEILLE VILLE

Il s'agit de travaux concernant la réhabilitation technique des réseaux, de la voirie et des trottoirs.

Cette deuxième tranche concernera l'Impasse Saint-Paul, la Place du Revelen, la rue et la place des Remparts, la rue de la Miséricorde, pour un montant d'environ 2.400.000 €.

Prochainement, des réunions spécifiques seront organisées avec les riverains dans un souci d'information et d'organisation.

Les travaux débuteront mi-novembre pour s'achever fin avril (sauf problèmes d'intempéries).

Il est précisé que les travaux tiendront compte de la loi d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'accès aux services de secours sera bien entendu maintenu durant la durée des opérations.

Monsieur le Maire précise que ces travaux de réhabilitation constituaient une priorité pour les élus. C'est la raison pour laquelle ils ont été inscrits durant les deux premières années du mandat. A terme, la qualité de vie des riverains sera améliorée et le quartier sera revalorisé.

ENVIRONNEMENT

Collecte des ordures ménagères

Les administrés soulèvent un manque de communication à ce sujet (horaires et points de dépôts) et souhaitent la modification de certains horaires de ramassage, notamment à l'heure du dîner devant les restaurants.

Une réflexion est actuellement en cours afin d'améliorer ce service.

Une fois les modalités arrêtées et l'information communiquée, la répression sera appliquée si le manque de civisme des administrés (résidents ou commerçants) est toujours constaté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dès le début de la saison prochaine, après une phase d'information, la répression sera exercée face à l'incivisme. Les agents ont été assermentés et verbaliseront les contrevenants.

Il est constaté que 90 % des débordements proviennent des commerces.

Si la Police Municipale n'est pas intervenue jusqu'à présent c'est en raison du mangue de signalisation.

Nettoiement de la Ville

De même, il est évoqué les désagréments causés par le nettoyage des voies au karcher. Les façades ou devantures s'en trouvent souvent détériorées et souillées. La société SITA travaille sur ce sujet, notamment en organisant des formations de son personnel sur le maniement de ces engins spécialisés.

A la suite d'une requête d'un administré, relevant le bruit occasionné par la récupération du verre dans les containers destinés à cet effet, il est précisé qu'une nouvelle organisation est programmée. Les containers seront remplacés et non plus vidés. De ce fait, la manipulation bruyante ne sera plus réalisée sur place.

Problème olfactif rue Clémenceau

Une administrée tient à souligner les problèmes récurrents d'odeurs nauséabondes, rue Clémenceau.

Il s'agit d'un problème sur le pluvial qui se trouve constamment en charge par la mer. De plus, certains employés de boutiques jettent leurs eaux sales dans cette canalisation. Les eaux ne pouvant s'évacuer correctement stagnent et génèrent de la fermentation occasionnant ces fortes odeurs.

Pour information, le réseau a été curé cet été et le résultat positif a duré seulement trois jours pour un coût relativement élevé.

Un courrier d'information à ce sujet sera donc prochainement adressé aux commerçants de cette rue.

Toilettes du Môle Jean Réveille

Une administrée regrette le positionnement de ces équipements, situés sur le Port, donnant une mauvaise image aux visiteurs.

NUISANCES SONORES

Après plusieurs constats personnels, une administrée relève que la situation, à ce sujet, s'est aggravée par rapport à la précédente saison et les résultats de l'étude menée sur ce type de nuisances sont demandés.

Des sonomètres ont été installés à plusieurs endroits de la Ville. Il est prouvé que des nuisances existent. Toutefois, le problème est que ces équipements enregistrent tous les bruits (deux-roues, fermeture d'une grille de magasin, ...).

La "brigade de nuit" de la Police Municipale est constituée de trois ou quatre personnes. Elle verbalise certains débordements à la suite de consignes très strictes données. Les autorisations étant accordées jusqu'à une heure du matin. Mais il est très difficile de maintenir l'équilibre entre l'économie du village et la tranquillité de ces habitants.

Un administré tient à affirmer que sur appel, la Police Municipale se déplace mais trop souvent, une fois le départ de la patrouille, les nuisances reprennent. Il suffirait que les établissements s'équipent de matériel d'insonorisation pour améliorer considérablement la situation.

Les élus notent que cette saison, de nombreux restaurateurs ont fait des efforts et ont de ce fait contribué à améliorer la situation. Certains administrés rejoignent ce constat, en précisant que les établissements continuent à travailler, comme ils le souhaitent, mais ont cessé d'utiliser les amplificateurs de son. De ce fait, l'ensemble des parties est satisfait.

En revanche, un établissement de la Vieille Ville, générant des nuisances sonores depuis de nombreux mois vient de voir son autorisation d'ouverture tardive abrogée. Il devra dorénavant cesser toute activité à 1 heure du matin.

Le responsable de la Police Municipale précise que les agents, lors de leurs interventions, font preuve de discernement. Après un premier passage, 90 % des situations sont régularisées.

Un administré relève que très souvent, les nuisances ne sont pas générées par les établissements dits de nuit mais par les clients qui, une fois dans la rue, se comportent comme en plein jour. Une nouvelle fois l'incivisme est pointé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de courriers l'accusant de "tuer la vie évènementielle et de nuit" de la Commune. Ce qui est totalement faux.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Marché au poisson

Il est demandé la pose d'entraves au niveau du marché au poisson afin d'éviter la circulation des deux-roues par ce passage reliant le Port à la Place aux Herbes.

Cette requête sera examinée par les services.

Stationnement

Les riverains de la Vieille Ville déplorent les problèmes de stationnement qu'ils rencontrent et souhaiteraient que des aménagements soient adoptés.

A l'heure actuelle, en raison des travaux en cours au niveau de la station d'épuration, les emplacements sont considérablement réduits. De plus, les ouvriers travaillant sur ce chantier bénéficient de places réservées alors que les résidents peinent à se garer.

De plus, le seul stationnement gênant se situe, le soir, avenue Paul Signac, où les voituriers et autres stationnent en double file. Quant à l'Impasse des 4 Vents, elle se trouve complètement privatisée alors qu'elle appartient au domaine public communal. Une intervention municipale est souhaitée.

Les élus sont au courant de ces problèmes et tentent de les solutionner pour la prochaine saison. Il est précisé que seulement quatre emplacements sont réservés au personnel de la station d'épuration.

GESTION de la PLAGE des GRANIERS

A la suite d'interrogations de la part d'administrés concernant le devenir de cette plage, il est précisé qu'à ce jour, la procédure d'attribution est en cours. Les différentes offres vont être examinées.

* * *

Le choix définitif sera connu d'ici un mois.

La séance est levée à 20 heures.

Weann Frayand

La Présidente du Quartier,

La Coprésidente du Quartier,

Marie-Jeanne FAYARD

Monique SERRATI